

Arrêté n°2023-80 portant délégation de signature à Madame Myriam Fadel, directrice générale des services

Le directeur de l'École normale supérieure,

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1, R. 2123-1 3 ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure, notamment son article 6 ;
- Vu** le décret du 12 mars 2022 portant nomination de Monsieur Frédéric WORMS, directeur de l'École normale supérieure ;
- Vu** l'arrêté du 2 juin 2021 portant nomination de Madame Myriam Fadel aux fonctions de directrice général de services de l'Ecole normale supérieure ;

ARRÊTE

- Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Myriam Fadel, directrice générale des services, à l'effet de signer au nom du directeur de l'École normale supérieure les pièces du marché public n°2023-03 relatif aux prestations de sécurité - sûreté et d'accueil de l'École normale supérieure - PSL (ENS-PSL).
- Article 2 :** Le présent arrêté sera publié sur le site intranet de l'École normale supérieure.
- Article 3 :** La directrice générale des services et l'agent comptable de l'École normale supérieure sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 août 2023

Le directeur de l'École normale supérieure
Frédéric Worms

